

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE
DU NTEM

PREFECTURE D'AMBAM

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISIONAL

SENIOR DIVISIONAL OFFICER'S
AMBAM

DIVISIONAL CONTRACTS TENDER
BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 /AONO/PU/L12/CDPM/2025 DU 08/10/2025, EN
VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE
PRODUCTION DE POISSON AU CENTRE DE PRODUCTION ET DE FORMATION AGROPASTORAL,
HALIEUTIQUE ET FORESTIER DE BIYI AKOUM ESSEJE'E, COMMUNE D'OLAMZE, DEPARTEMENT DE LA
VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'intervention de l'Etat en Investissement, Monsieur le Préfet du Département de la Vallée du Ntem (Autorité Contractante) lance un Appel d'Offres National Ouvert, en vue de l'exécution des travaux de Construction et équipement d'une unité de production de poisson au Centre de production et de formation agropastoral, halieutique et forestier de Biyi Akoum Essejé'e, Commune d'Olamzé, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, en Procédure d'Urgence.

Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATION DU CHANTIER ;
- PROPRETE ET TERRASSEMENT ;
- TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET DE BETON ARME POUR LE HANGAR ;
- APPROVISIONNEMENT EN EAU ;
- ACQUISITION ET INSTALLATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION ;
- FORMATION DU PERSONNEL.

2. Tranches/Allotissement

Les présents travaux sont regroupés en **un seul lot**

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Vingt millions (20 000 000) F. CFA.

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais ayant une expérience dans le domaine des BTP. Les entreprises peuvent soumissionner seules ou se mettre ensemble dans le cadre d'un groupement solidaire notarié.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), exercice 2025.

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne uniquement.

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, et timbrée délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **quatre cent mille (400 000) francs CFA**, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission produit non timbrée, ni acquittée à la main sera déclarée non conforme.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Préfecture d'Ambam, aux heures ouvrables, au Secrétariat Particulier du Préfet dès publication du présent Avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem à Ambam, dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **trente mille (30 000) Francs CFA**, payable à la Recette des Finances d'Ambam.

11. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires, en français ou en anglais dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem à Ambam au plus tard le 06/10/2025 à 13 Heures 00 minute, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008 /AONO/PU/L12/CDPM/2025 DU 08/10/2025, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE POISSON AU CENTRE DE PRODUCTION ET DE FORMATION AGROPASTORAL, HALIEUTIQUE ET FORESTIER DE BIYI AKOUM ESSEJE'E, COMMUNE D'OLAMZE, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

Tout Offre non produite en sept (07) exemplaires ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;

- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 06 / 10 /2025 à 14 /heures 00 minute par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Vallée du Ntem dans la salle des conférences de la Préfecture d'Ambam.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou la non-conformité du cautionnement timbré de soumission à l'ouverture des plis ;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels : **70% (14 Oui sur 20)** ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Utilisation d'un C.V ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité.

14.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RPAO :

- La présentation de l'offre, **01 critère** ;
- L'Attestation de visite de site, **01 critères** ;
- Les références du soumissionnaire, **04 critères** ;
- La capacité financière, **01 critère** ;
- La qualification et l'expérience du personnel, **06 critères** ;
- Les moyens logistiques, **02 critères** ;
- La méthodologie, **03 critères** ;
- La preuve d'acceptation des conditions de la Lettre Commande (CCAP et CCTP dûment paraphées sur chaque page, signée et daté à la dernière page précédée de la mention "Lu et Approuvé"), **02 critères**

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue la Lettre Commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem à Ambam.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48), l'ARMP au numéro (+237 222 20 18 03) ou la Préfecture d'Ambam au numéro (+237 697 94 48 65/ 222 48 23 13).

Fait à Ambam, le 08 SEPT 2025

Le Préfet
(**Autorité Contractante**)

Copies :

- DD-MINMAP/VNT
- DD-MINEPAT/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Président CDPM/VNT ;
- Affichage / chrono.

